

Pour SECOURISTES *seulement...*

Bulletin d'information pour secouristes en milieu de travail

Département de santé et de services sociaux

*Produit par les
infirmières des
services de
Santé du travail
de la région
Chaudière-
Appalaches*

DANS CE NUMÉRO

**Brûlures
chimiques
aux yeux**



LES BRÛLURES CHIMIQUES

Les yeux, en temps normal, sont protégés par les paupières et le réflexe de clignement.

Des éclaboussures de produits chimiques dans les yeux représentent une véritable urgence médicale.

Les trois types de produits les plus fréquemment en cause sont :

1. Les produits pétroliers :

Ex. : acétone, essence, solvant stoddard, térébenthine, varsol

2. Les acides :

Ex. : acide nitrique, batterie automobile, chlore (acide chlorhydrique : HCl)

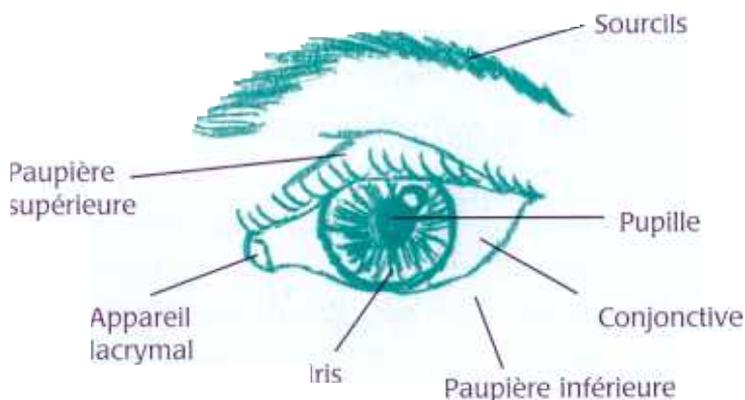
3. Les alcalis (les bases) :

Ex. : ammoniac, chaux

Les premiers secours doivent toujours être prodigués dans les secondes suivant l'accident avec des produits chimiques afin de minimiser les dommages.

Le secouriste doit s'informer du **type de produit** chimique et de la **quantité** qui a pénétré dans les yeux.

Il faut procéder à un rinçage oculaire abondant et immédiat jusqu'à l'arrivée des ambulanciers, afin de diminuer les délais et sauver les yeux.



Source : Kamina, P. Petit atlas d'anatomie. Paris, Maloine, 1999

Les produits pétroliers

Signes et symptômes

- ✓ douleur plus ou moins intense
- ✓ réflexe de frottement avec les poings
- ✓ rougeur du globe oculaire





Les acides pH 1 à 6

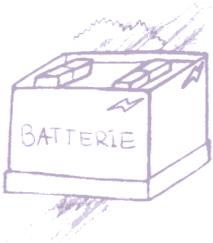
Les acides produisent une barrière (coagulation des protéines à la surface de l'œil) empêchant une pénétration plus profonde. Le dommage est immédiat.

Signes et symptômes

- ✓ irritation légère à extrême
- ✓ brûlure locale
- ✓ vision légèrement à totalement embrouillée



Protecteur oculaire



Les brûlures à l'acide ont un meilleur pronostic qu'avec les solutions alcalines (les bases).



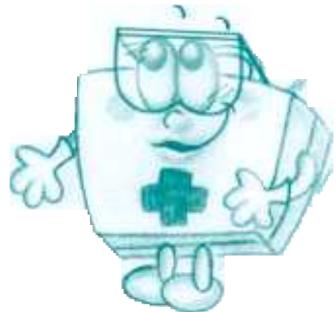
Les alcalis (les bases) pH 8 à 14

Les bases pénètrent profondément dans les tissus, font éclater les cellules et continuent de provoquer des dommages aux tissus longtemps après l'accident.

Signes et symptômes

- ✓ brûlure de la cornée
- ✓ corrosion moyenne à extrême
- ✓ douleur extrême
- ✓ personne aveuglée, désorientée, anxieuse

L'œil peut paraître très « blanc » plutôt que très rouge en raison de la destruction des vaisseaux sanguins.



Intervention du secouriste

- + Évaluer la situation.
- + Prévenir les services spécialisés d'urgence.
- + Contrôler L'ABC.
- + Enlever les verres de contact, s'il y a lieu.
- + Aider la victime au rinçage des yeux avec de l'eau tempérée (20 minutes minimum) en tenant les paupières écartées tout en roulant les yeux.
- + Continuer le rinçage jusqu'à l'arrivée des ambulanciers.
- + Se référer à la section 8 de la fiche signalétique ou à l'étiquette du produit et remettre ces informations aux services spécialisés d'urgence.
- + Transporter en ambulance.



- + Compléter le registre de premiers secours.

PRODUITS CHIMIQUES DANS LES YEUX

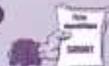


RINÇAGE AVEC DOUCHE OCULAIRE

- 

1 Rincer les yeux immédiatement
avec de l'eau tempérée (20 minutes minimum)
et continuer jusqu'à l'arrivée des ambulanciers en
tenant les paupières écartées tout en roulant les yeux
- 

2 Enlever les lentilles cornéennes
s'il y a lieu tout en poursuivant le rinçage
- 

3 Appeler l'ambulance 9 1 1
- 

4 Avoir la fiche signalétique du produit
Appeler le Centre Anti-Poison 1 800 463-5060
- 

5 Transporter le blessé en ambulance et
faire suivre la fiche signalétique




Affiche d'intervention

Disponible auprès de l'infirmière en santé au travail
de votre Centre de santé et de services sociaux (CSSS)

Pour les autres régions : contactez Maryse Asselin

Téléphone : (418) 386-3558

Courriel : rr12_centre_doc@ssss.gouv.qc.ca

Poste : Centre de documentation

Agence de santé et services sociaux Chaudière-Appalaches

363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2

* Disponible au coût de 1,00 \$ l'unité (Transport et Taxes non inclus).

INFO *flash*

Deux articles de la RSST viennent encadrer l'utilisation des équipements d'urgence.

CSSS du Grand Littoral

(418) 380-2070

Fax : (418) 839-9161

CSSS de Beauce

Service de santé au travail

Beauce-Etchemins

Saint-Georges

(418) 228-6272

Fax : (418) 228-8963

Sainte-Marie

(418) 387-4298

Fax : (418) 386-3389

CSSS de Montmagny-L'Islet

(418) 234-1211

Fax : (418) 248-5079

CSSS de la région de Thetford

(418) 338-3511

Fax : (418) 338-1668

Site Internet :

www.santeautravail.qc.ca

ISSN 1205-5883

Bibliothèque Nationale du Canada, 2005

Bibliothèque Nationale du Québec

Idée originale

du CLSC La Guadeloupe

Résumé des articles 75 et 76 :

Des douches oculaires ou des douches de secours sont mises à la disposition des travailleurs.

Si présence :

- de matière corrosive
ou
- de matière dangereuse pouvant causer rapidement des dommages graves ou irréversibles;
ou
- de matière toxique rapidement absorbée par la peau ou les yeux;
ou
- leur causant des irritations sévères.

Les douches oculaires doivent être :

- clairement identifiées;
- d'accès facile;
- à la portée immédiate du travailleur;
- alimentées en eau tiède.

Références :

COMITÉ régional de soins infirmiers en SAT. Premiers secours et premiers soins – Fiche technique - Douches de secours et douches oculaires. RRSST-CLSC de la Mauricie et du Centre du Québec. 6 p.

CSST. Secourisme en milieu de travail, Chapitre 15 – Blessures aux yeux : brûlures chimiques. Québec, p. 137-138.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE.

Les accidents oculaires – guide de premiers soins – Les brûlures chimiques. Source Internet.

<http://www.ffme.fr/fiches.technique/protection/soleil/vue/urgence.htm>

FONTAINE, Gisèle et autres. Brûlures thermiques et chimiques en milieu de travail : pistes d'intervention en premiers secours. RRSST de Montréal-Centre, Montréal, 58 p.